

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 121/02

ÉFAI – 020270 – AFR 64/003/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

« DISPARITION »

ÉRYTHRÉE Ali Mohamed Saleh (h), 63 ans, fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères

Londres, le 23 avril 2002

On est sans nouvelles d'Ali Mohamed Saleh depuis qu'il a quitté son domicile pour se rendre à son travail dans la capitale érythréenne, Asmara, le 4 avril. Il est à craindre qu'il n'ait été enlevé par les services de sécurité et placé en détention secrète, de même que de nombreuses autres personnes soupçonnées de critiquer le gouvernement. Cet homme est un ancien dirigeant d'un des groupes armés qui ont lutté pour l'indépendance de l'Érythrée, rival du mouvement qui dirige aujourd'hui le pays. Ali Mohamed Saleh est diabétique et prend quotidiennement des cachets, dont il n'emporte avec lui qu'une petite quantité. En outre, il risque d'être soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements en détention.

Ses proches ont accompli de nombreuses démarches auprès de la police et des hôpitaux en vue de retrouver sa trace, mais en vain. Des dizaines d'opposants et d'autres personnes critiquant le gouvernement ont été récemment arrêtés ou ont « disparu ».

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'Érythrée a acquis son indépendance vis-à-vis de l'Éthiopie en 1991, au terme de trente années de conflit, lorsque le Front populaire de libération de l'Érythrée (FPLE) a battu l'armée éthiopienne. Un certain nombre de groupes armés rivaux ont également lutté pour l'indépendance, notamment le Front de libération de l'Érythrée-Organisation unifiée (FLE-OU), basé au Soudan, dont Ali Mohamed Saleh était un représentant à l'étranger.

Le FPLE a mis en place un gouvernement provisoire et permis à ses anciens adversaires de regagner librement le pays s'ils renonçaient à leur opposition. Ali Mohamed Saleh est rentré en Érythrée en 1991 et le FLE-OU a été démantelé. Il a travaillé depuis au département arabe du ministère des Affaires étrangères, à Asmara, et dans les ambassades d'Érythrée aux Émirats arabes unis et au Yémen.

Le gouvernement issu du FPLE est toujours au pouvoir, bien que ce mouvement ait été transformé en Front populaire pour la démocratie et la justice (FPDJ). En mai 2001, 15 membres du premier plan du FPDJ ont publié une lettre ouverte dans laquelle ils critiquaient le président Issayas Afeworki et son gouvernement, demandant des réformes démocratiques et l'amélioration de la situation des droits humains. Au nombre des signataires de cette lettre (désignés sous le nom de « *groupe des 15* ») figuraient plusieurs anciens ministres, dont un ancien vice-président.

Onze des membres du « *groupe des 15* » ont été arrêtés en septembre 2001 et sont détenus au secret depuis lors dans des lieux inconnus, sans inculpation ni jugement. Le président les a publiquement accusés de trahison, crime passible de la peine de mort. Le gouvernement a également interdit tous les journaux indépendants du pays, et arrêté 10 journalistes qui avaient publié des interviews de membres du « *groupe des 15* » et appuyé leurs demandes. Ces journalistes ont entamé une grève de la faim en mars pour protester contre leur maintien en détention sans inculpation ni jugement. Ils ont alors été emmenés hors de leurs cellules et l'on ignore où ils se trouvent à l'heure actuelle. Amnesty International les considère comme des prisonniers d'opinion (voir l'AU 107/02, AFR 64/002/02 du 8 avril 2002).

Depuis lors, des dizaines d'autres personnes considérées, à tort ou à raison, comme des détracteurs du gouvernement ont été arrêtées parce qu'elles étaient soupçonnées de soutenir le « *groupe des 15* » ou d'entretenir des liens avec ses membres. Leurs familles n'ont pas été autorisées à les voir, ni informées du lieu où elles sont détenues, et dans la plupart des cas, ces interpellations n'ont pas été officiellement reconnues ou l'identité des personnes appréhendées n'a pas été révélée. Aux termes de la Constitution érythréenne, tout individu arrêté doit être déféré devant un tribunal au cours des quarante-huit heures consécutives à son interpellation, mais aucun de ces détenus n'a été présenté aux autorités judiciaires.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité d'Ali Mohamed Saleh, qui a « disparu » le 4 avril, et appelez le gouvernement à révéler s'il a été arrêté et, si tel est le cas, à veiller à ce qu'il soit traité avec humanité et puisse bénéficier du traitement médical requis par son diabète ;

– soulignez que s'il s'avérait que cet homme est détenu, vous seriez enclin à le considérer comme un prisonnier d'opinion, privé de sa liberté au seul motif de son opposition non violente au gouvernement, et devant être libéré immédiatement et sans condition ;

– exhortez le gouvernement à veiller à ce que toute personne arrêtée soit déférée devant un tribunal au cours des quarante-huit heures consécutives à son interpellation, conformément à la Constitution, et inculpée d'une infraction prévue par la loi et jugée rapidement dans le respect des normes internationales d'équité, ou relâchée ;

– demandez instamment que toutes les personnes privées de leur liberté soient détenues dans des lieux officiellement prévus à cet effet et autorisées immédiatement à entrer régulièrement en contact avec leurs proches et des avocats, ainsi qu'à recevoir la visite d'organisations humanitaires telles que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

APPELS À :

Président :

His Excellency Issayas Afeworki
President of Eritrea
Office of the President
PO Box 257, Asmara
Érythrée

Fax : + 2911 125123

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Président,*

Ministre de la Justice :

Ms Fawzia Hashim
Minister of Justice
Ministry of Justice
PO Box 241, Asmara
Érythrée

Fax : + 2911 126422

Formule d'appel : *Dear Minister, / Madame la Ministre,*

COPIES :

Responsable de la police :

Brigadier General Mussa Raba'a
Commissioner of Police
Ministry of Internal Affairs
PO Box 1223, Asmara
Érythrée

Fax : + 2911 122135

Formule d'appel : *Dear Commissioner, / Monsieur,*

Ministre des Affaires étrangères :

Mr Al-Amin Said Abdallah
Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
PO Box 190, Asmara
Érythrée

Fax : + 2911 123788

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Responsable de la sécurité :

Brigadier General Abraha Kassa
Head of Security
Office of the President
PO Box 257, Asmara
Érythrée

Fax : + 2911 125123

Formule d'appel : *Dear Brigadier General, / Mon Général, (si c'est un homme qui écrit)
ou Général, (si c'est une femme qui écrit)*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Érythrée dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 3 JUIN 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*